

34516 - Le jugement de celui qui s'abstient d'acquitter la petite zakat tout en ayant la possibilité

La question

Comment juger celui qui s'abstient de l'acquittement de la petite zakat tout en ayant la possibilité ?

La réponse détaillée

Celui qui n'a pas acquitté la zakat prévue à la rupture du jeûne doit se repentir devant Allah le Puissant et Majestueux et Lui demander le pardon car il a commis un péché. Il doit l'acquitter au profit des ayants droits. Acquittée après la prière, cette zakat, devient une simple aumône.

Allah est le garant de l'assistance.